

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

**REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :**

Essieu(x) AV (ou pivot)      Ch AV = Ch x  $\frac{Y}{F}$  =  $\frac{14820}{4380} \times 2150 = 7275$  ..... kg

Essieu(x) AR                      Ch AR = Ch x  $\frac{F'-Y}{F'}$  =  $\frac{14820}{4380} \times 2230 = 7545$  ..... kg

**REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)**

Essieu (x) AV (ou pivot)	}	Poids à vide : PV.AV = 2260 ..... kg	Essieu(x) AR	}	Poids à vide : PV.AR = 1920 ..... kg
		Poids conducteur et passagers :			Poids conducteur et passagers :
		p.AV = ..... kg			p.AR = ..... kg
		Ch AV = 7275 ..... kg			Ch AR = 7545 ..... kg
		PT AV total = 9535 ..... kg			PT AR total = 9465 ..... kg
		PT AV autorisé :			PT AR autorisé :
		minimal (2) ..... kg			minimal (2) ..... kg
maximal (2) = 9750 ..... kg	maximal (2) = 10160 ..... kg				

Fait à ....., le 10/4/01.

Signature et cachet

**NOTA :**

**Porte à faux AR utile :** distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non chargé, si il y a lieu, le hauteur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force résultante des forces appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

**Ferrures et charnières :** dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

NOORMANDIE BERNES **GARNIER**  
S.A. au capital de 3.000.000 F.  
CARROSSERIE INDUSTRIELLE  
CONC. BERNES MARREL  
Z.I. Sud Est - Rue Daguerre  
14120 MONDEVILLE - Tél. 31.52.01.87  
Fax : 31.78.06.20  
SIR 713 820 470 00027 - APE 342 A